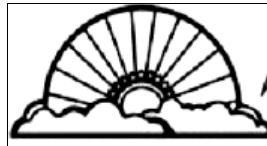


**ACP
JOLLY**
Rue Jolly 148
1030 Bruxelles
N° BCE : **0872.844.602**



Pôle Concept s.a.
Avenue Paul Hymans, 105
B-1200 Bruxelles

Syndic Pole Concept S.A.
Ave Paul Hymans 105 Bte 11
BE 1200 Bruxelles
N° BCE : **0445.652.840**
IPI : **102.895**

Date document : 02/03/2020 Lot : 2 2e Propriétaire : MUSIEK Katrien
Date d'échéance : 02/04/2020 Facture n° 14

Décompte de copropriété du 01/01/2019 au 31/12/2019

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
A CHARGE DES OCCUPANTS			181.51
0009 Services & biens communs	38.15 / 1000	3 330.36 =	127.05
0019 frais propres 148	31.09 / 538.73	327.19 =	18.88
0040 frais propres aux garages	7.06 / 86.09	126.72 =	10.39
0080 eau privative 148	17.882 / 669.146	2 201.49 =	58.82
0085 redevances 148	1 / 12	302.74 =	25.23
0149 eau 148 - consommation des communs	31.09 / 538.73	19.84 =	1.14
0500 crédit provision eau 01-04/19	60 / 1537.63	-1 537.62 =	-60.00
A CHARGE DES PROPRIETAIRES			208.51
0109 FRAIS PROPRIETAIRES	38.15 / 1000	4 132.01 =	157.64
0400 DOTATION FONDS DE RESERVE	38.15 / 1000	1 333.34 =	50.87

Solde créditeur de votre compte : -497.44 €

Total de la facture : **390.02 €**

Solde en votre faveur : **-107.42 €**

+++++

MUSIEK Katrien

BE98 7351 1820 5093

RED BE BB

ACP JOLLY
Rue Jolly 148-162
1030 Bruxelles

+++000/0008/81484+++

ACP
JOLLY
Rue Jolly 148
1030 Bruxelles
N° BCE : **0872.844.602**



Syndic Pole Concept S.A.
Ave Paul Hymans 105 Bte 11
BE 1200 Bruxelles
N° BCE : **0445.652.840**
IPI : **102.895**

Propriétaire : 0000008814

Réf. du lot : 2 2e

MUSIEK Katrien
bte

Belgique

Bruxelles, le 02/03/2020

Décompte de copropriété du 01/01/2019 au 31/12/2019

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

Url : <http://www.poleconceptsa-ecoweb.be>

Utilisateur : 0000008814 Mot de passe : 81484